



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 13

Question écrite n° 37774

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au moment où se discute le projet de loi de Finances pour 2000, et notamment les propositions relatives au budget des transports, sur le problème que pose dans le département de l'Oise la saturation du trafic routier sur la RN 31, plus spécialement la traversée du canton d'Attichy entre Trosly-Breuil et Courtieux. La faible enveloppe attribuée à la Picardie dans le cadre du contrat de plan Etat-région ne rendra que difficilement possible la prise en compte de ce point noir du département. Aussi, il lui demande de bien vouloir accorder à la Picardie la rallonge nécessaire permettant la fluidité du trafic sur cet axe qui représente l'épine dorsale indispensable au développement harmonieux du département de l'Oise.

Texte de la réponse

Lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 23 juillet 1999, le Gouvernement a décidé de consacrer 820 millions de francs de crédits d'Etat à la modernisation des routes nationales en région Picardie. Le 22 novembre 1999, pour répondre à la demande de la région, il a été décidé d'augmenter cette dotation de 250 millions de francs. Le préfet de région a été mandaté pour négocier le financement et le contenu du contrat Etat-région, pour la période 2000-2006, avec les collectivités concernées : celui-ci a été signé le 15 mars dernier. S'agissant de la RN 31, les priorités sont l'achèvement de la déviation de Laversines et la réalisation de celle de Beauvais. Au total, 788,8 millions de francs d'investissements sont prévus sur la RN 31, dont 50 millions de francs destinés au financement des études, des acquisitions foncières et des travaux préparatoires de la déviation nord-est de Compiègne.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37774

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6663

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3306